

La Fédération CGT des Sociétés d'Etudes vous souhaite une bonne et heureuse année 2019. Et que celle-ci soit l'occasion de l'aboutissement de vos revendications.

D'ailleurs, l'année commence bien avec l'application de l'accord « Salaires 2018 » signé le 12 mars dernier par l'ensemble des organisations patronales d'un côté et de la CFTD, la CFE-CGC et de FO pour les organisations des salarié.e.s, de l'autre.

En effet, cet accord a été étendu par arrêté ministériel, publié au Journal Officiel le 23 décembre 2018. Il s'applique donc à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'adage populaire affirme que « plus c'est long, plus c'est bon ! ». Avec 9 mois de gestation, cet accord doit être merveilleux. Et devrait enchanter le cœur de l'ensemble de salarié.e.s du secteur qui l'attendaient avec une certaine impatience.

Malheureusement, la manne tant espérée s'est réduite comme une peau de chagrin, avec la réévaluation annuelle du SMIC qui est intervenue, elle aussi, le 1^{er} janvier.

Avec un SMIC mensuel porté à 1.521,22 €, ce sont les 4 premiers niveaux de coefficient de la grille de classification (de 120 à 150) qui se retrouvent en dessous de cette somme malgré l'extension de l'accord.

Et bien entendu, il ne faut pas compter sur un quelconque effet rétroactif de l'accord pour rééquilibrer la perte de pouvoir d'achat des salarié.e.s de la branche.

Cet accord est, comme nous le soupçonnions à l'époque, une grande fumisterie. Les organisations syndicales de celui-ci se sont rendues complices de cette mascarade.

Ils ont, par leur signature, cautionné la restriction salariale qui sévit dans cette branche, où les salarié.e.s subissent de plein fouet les différentes hausses des prix des biens de première nécessité.

Leur pouvoir d'achat ne cesse de baisser et pourtant le patronat trouve toujours une ou plusieurs organisations syndicales « complaisantes » pour signer des accords salaires qui sont en deçà des besoins réels des salarié.e.s de la branche.

Bonne année
de
lutte(s)



Il est grand temps que cela change !

Il nous faut, dans chaque entreprise, mener la bataille pour des augmentations de salaires permettant de vivre dignement. Et non des pseudo primes comme le souhaite le Président MACRON.

Voilà pourquoi la CGT revendique que le 1^{er} niveau de classification soit porté à 1.800 € mensuel. Un niveau de revenu minimal permettant à tout à chacun de vivre sans peur des fins de mois qui commencent le 15.

Nous espérons donc que 2019 sera une année de lutte pour une société plus juste et plus sociale.

Nous, salarié.e.s de la branche, avons les moyens de faire entendre raison à nos employeurs. C'est notre travail qui crée les richesses que nos patrons engrangent même s'ils minimisent celles-ci pour mieux spolier.

La CGT appelle donc tous les salarié.e.s à s'organiser et à s'unir et à porter haut et fort leurs revendications d'une amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Pour que 2019 soit l'année des possibles ! Nous vous souhaitons une bonne année et de bonnes luttes !

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.